

A savoir qu'un numéro de maillot doit être attribué à un joueur et un seul pour toute la saison sportive en cours ; un joueur ne peut pas et ne doit pas changer de numéro de maillot pour la saison sportive en cours.

- **Concernant les U21 :**

Ils doivent être **obligatoirement** qualifiés à la ligue de wilaya.

Une fois qualifié, nous envoyer par e-mail, la Licence (scanné) + une photo du joueur + Taille et poids du joueur

- **Concernant les U18 :**

Ils doivent être **obligatoirement** qualifiés à la ligue de wilaya.

Une fois qualifié, nous envoyer par e-mail, la Licence (scanné) + certificat médical de Surclassement + une photo du joueur + taille et poids du joueur.

Indication d'envoi du dossier du licencié :

- **Dans objet : Nom, Prénom, Fonction, type de licence** (renouvellement, primaire, Libération, Prêt) ; toute autre indication dans « objet » fera l'objet de rejet, le mail sera **supprimé et considéré comme jamais reçu**.

Exemple d'objet : NOM (en Majuscule), **Prénom** (exactement comme indiqué sur l'acte de naissance), **Joueur, Renouvellement (type de licence)**

Fonction : Joueur, Coach, Médecin, soigneur, dirigeant, Président, etc....

Type de licence : Primaire, renouvellement, Prêt ou Libération

Objet = NOM, Prénom, Fonction, Type de licence

- Le club doit nous communiqué une photo de chaque joueur comme indiqué ci-dessous



N.B. : Sans ce format de photo le joueur ne sera pas qualifié

Le club doit nous fournir une photo d'équipe exactement au format FIBA indiqué ci-dessous



- Tous les documents doivent être scannés en couleur ; sinon rejet du dossier
 - Les documents doivent être scannés à la taille du document ; sinon rejet
 - **Un seul mail par dossier de licence**
-
- Dans le cas d'un rejet par la LRCBB ; le club doit compléter le dossier et répondre dans le **même mail** ; (ne pas renvoyer par un nouveau mail, répondre dans le même mail)

Tout double d'emploi (redondance de mail) le dernier mail reçu sera supprimé et considéré comme jamais reçu.

Ce format est synonyme de Rejet



On doit scanné juste le document



Format accepté

- **Concernant les Libérations :**

- Un joueur libéré doit avoir sa lettre de libération du club d'origine
- Le club qui bénéficiera des services du joueur libéré doit faire une demande de transfert par mail (lrcbb.licences@gmail.com) en indiquant en objet ce qui suit :

OBJET : NOM Prénom – Demande de transfert

Accompagner en pièce jointe la « Lettre de Libération du joueur » + Document biométrique du joueur

- La LRCBB ou la FABB procédera à son transfert sur la plateforme
- Une fois le transfert effectué, le club imprimera la demande de licence et envoie le dossier complet du joueur pour qualification
- **Effectuer le paiement des droits de libération par transfert bancaire**
- Le document précisant le transfert des droits de libération est obligatoire pour qualification du licencié.

N.B : Toutes les libérations son assujetti au paiement des droits financiers et sans exception, même dans le cas d'un club dissout et dans ce cas précis le nombre de libération issu d'un club dissout ne sont pas comptabilisés dans le quota des libérés.

- **Photo Staff Technique**

Nous souhaitons recevoir les photos du staff (Technique, Médical, Dirigeant) dans le format suivant :

Soit au couleur du club (Logo du club) soit en costume et cravate



Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Article 6: (règlement particulier FABB)

Les clubs sportifs engagés pour la saison sportive en cours ne peuvent qualifier qu'un maximum de quatorze (18) joueurs, tous cas confondus.

Tout joueur non retenu parmi l'effectif réglementaire de Dix huit (18) joueurs est libre d'opter pour le club de son choix sans libération.

Cependant, tous les joueurs U18 peuvent participer avec les équipes seniors sans être comptés parmi l'effectif retenu, ces joueurs peuvent participer au niveau de chaque palier.

Les joueurs U21 non comptés parmi les Dix Huit (18) sont autorisés à participer aux matchs soit de l'équipe Fanion soit de l'équipe (B) **et ne peuvent en aucun cas évoluer au niveau des deux (02) paliers.**

Les clubs qui n'ont pas d'équipe U21 engagé au niveau régional ou wilaya peuvent demander à la FABB des licences pour quatre (04) joueurs.